

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 septembre 2024

Sur convocation en date du 12 septembre 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 septembre 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE EMMANUELLE	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
JANODY Patrice	BURTIN Béatrice	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
TAPONARD Emmanuel	BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël

Étaient excusés :

Magalie DAVID a donné pouvoir à Sandra MERLE
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC
Patrick LAUPRETRE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Étaient absents :

Joséphine MAZUE
Serge CHANEL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

CREATION DE DEUX EMPLOIS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique qui dispose que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2024 prenant acte du rapport d'observations définitive de la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Un agent du service Action éducative et affaires scolaires bénéficie de congés parentaux depuis 2021. Jusqu'à présent le poste fait l'objet de remplacement par contrats à durée déterminée dont la durée est calée sur les périodes de congés.

Afin de mettre en place un remplacement pérenne de ce poste pour garantir une continuité de service vis-à-vis des usagers et une stabilité de l'équipe d'animateurs mais aussi attirer des candidats formés et susceptibles de s'investir dans cette fonction, il convient de prévoir la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- créer un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024 relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation

- mettre à jour le tableau des emplois
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

